Régie
de l'énergie
Québec
Bureau du secrétaire

Le 19 février 2009

Par courrier électronique

À : **Tous les intervenants devant la Régie**

Objet : **Suivi de la décision D-2003-183 et du Guide de paiement des frais**

Mesdames,
Messieurs,

La présente constitue un rappel à tous les intervenants devant la Régie quant aux prescriptions contenues à la décision D-2003-183 ainsi qu'au Guide de paiement de frais des intervenants (le Guide) édicté par cette décision.

La décision D-2003-183 prévoit, à la page 16 :

> *«À l'issue du présent examen, il appert que certaines dispositions du Guide doivent être actualisées. En voici les principales modifications :*
>
> - *Obligation pour l'intervenant de tenir la Régie informée sur une base continue de tout changement aux informations fournies concernant sa représentativité(...) »*

Le Guide, pour sa part, prévoit, au chapitre de l'intérêt général et de la représentativité, soit à ses articles 5 et 6 :

> *« 5. Chaque groupe de personnes membre d'un regroupement soit déposer auprès du Secrétaire de la Régie une lettre identifiant son intérêt général à intervenir devant la Régie et autorisant le regroupement à le représenter.*
>
> *6. Toute personne qui intervient devant la Régie, qu'elle soit ou non membre d'un regroupement, doit fournir au Secrétaire de la Régie une lettre démontrant sa représentativité. Elle doit immédiatement informer le Secrétaire de la Régie de toute modification à sa représentativité. »*

Ces dispositions du Guide semblent être tombées dans l'oubli. Ainsi, afin de procéder à la mise à jour de ses dossiers à cet égard et en vue des rencontres annuelles avec le président de la Régie, nous demandons à chaque intervenant de nous transmettre, à l'attention de la soussignée, une lettre démontrant sa représentativité, de même qu'une liste des membres de l'organisme et, dans le cas des groupes de personnes membres d'un regroupement, une lettre identifiant l'intérêt général de ce groupe à intervenir devant la Régie et autorisant le regroupement à le représenter.

... 2

Tour de la bourse
Case postale 001
800, place Victoria, 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 poste 221
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir lesdits documents d'ici le **5 mars 2009**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl

c. c. Me Jacinthe Lafontaine, Hydro-Québec dans ses activités de distribution
Me F. Jean Morel, Hydro-Québec dans ses activités de transport
Me Vincent Regnault, Société en commandite Gaz Métro
Me Louise Tremblay, Gazifère inc.